

Projet pédagogique

Accueil Eugène D'Hallendre

Année 2021-2022



“ZOOM SUR MA PLANÈTE”

Direction : Maroussia Brouillard

SOMMAIRE

I) MODALITÉS D'ORGANISATION	p 3
1.1 Lieu et adresse	
1.2 Organisateur	
1.3 Modalités d'accès aux accueils	
1.4 L'équipe d'encadrement	
1.5 Les horaires	
1.6 les locaux d'accueil et leur affectation	
1.7 Le budget pédagogique	
1.8 Les partenariats : CAF et Label Marianne	
II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL	p 10
2.1 Vie quotidienne	
2.2 Les activités	
2.3 Règles de vie	
2.4 Sécurité	
2.5 La communication	
III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL	p 14
3.1 Le contexte réglementaire	
3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 à 6 ans	
3.3 La bienveillance et la bienveillance dans l'accueil	
3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap	
3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)	
3.6 Outils spécifiques à l'accueil des maternels	
IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	p 17
4.1 Implication et épanouissement personnel et collectif de l'enfant	
4.2 Découverte du monde qui nous entoure	
V) LE PROJET D'ACTIVITÉS	p 20
5.1 Le thème GLOBAL	
5.2 Description du thème, ses déclinaisons	
5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge	
VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES	p 21

I) MODALITÉS D'ORGANISATION

1.1 Lieu et adresse - Environnement

L'Accueil périscolaire de l'école Eugène d'Hallendre se déroule au 48 rue Eugène d'Hallendre à la Madeleine (03.20.55.63.19).

L'école accueille le périscolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Mairie de la Madeleine
Rue du Général De Gaulle
03.20.12.79.79

Ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15

La ville de La Madeleine se situe à quelques kilomètres de Lille, compte environ 23 000 Madeleinois sur 284 hectares. La Ville est rattachée à la Métropole Européenne de Lille. Elle possède 11 écoles, 2 collèges, 1 lycée et de nombreux équipements culturels et sportifs dont une piscine, une médiathèque et un centre culturel d'animation.

La commune propose durant l'année scolaire et en période de vacances des accueils périscolaires et des accueils de loisirs pour les enfants âgés de 2 à 17 ans.

1.2 Organisateur

Organigramme :

Cet ALSH est organisé par la Ville de La Madeleine, par le service Enfance-Petite Enfance.

Maire de la ville de La Madeleine	Monsieur LEPRÊTRE Sébastien
Adjointe au Maire « Ecole-Culture-Participation »	Madame MASSIET-ZIELINSKI Violette
Adjointe au Maire « Famille-Enfance-Jeunesse »	Madame BRICHET Céline
Directrice Famille-Enfance-Jeunesse-Aînés	Madame WISSOCQ Marion
Responsable de services Enfance-Petite enfance	Madame BERNASCONI Elodie
Coordinateur ALSH	Monsieur LAURENT Christophe
Coordinatrice Périscolaire et Mercredis	Madame MUCKA Sandrine
Référent(e) de site	Madame Brouillard Maroussia

Nos principaux interlocuteurs en mairie sont :

M. LAURENT et Mme MUCKA
Mme LEROUX Caroline

Mr SADEK Moustapha

Mme MOREAU Céline

Coordinateurs
Dossiers animateurs - Contrats de travail
Heures de travail et Dupas Lebeda
Matériel pédagogique et municipal -
Fiches sanitaires enfants - Dossiers et
éléments administratifs
Interlocutrice API

1.3 Modalités d'accès aux accueils

Selon le règlement de fonctionnement des accueils de loisirs de la Ville de La Madeleine :

« Toute fréquentation des accueils périscolaires et de loisirs implique la constitution préalable d'un DOSSIER D'INSCRIPTION FAMILIAL UNIQUE (à disposition sur le site internet de la Ville, sur le portail famille ou en Mairie, au service Enfance-Petite Enfance).

Sont accueillis :

- les enfants domiciliés et scolarisés à La Madeleine,
- les enfants domiciliés à La Madeleine et scolarisés à l'extérieur,
- les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à La Madeleine : à ceux-ci sera appliqué le tarif extérieur,
- les enfants non scolarisés à La Madeleine mais dont un parent est :
 - contribuable madeleinois du fait de son activité professionnelle sur la commune ;
 - instituteur ou enseignant exerçant à La Madeleine ;
 - agent municipal ;

Ceux-ci bénéficieront du tarif madeleinois en fonction du quotient familial.

Les enfants scolarisés en école maternelle seront inscrits en accueil de loisirs 2 - 6 ans.

Les enfants scolarisés en école élémentaire seront inscrits en accueil de loisirs 6 - 12 ans. Les enfants âgés de 11 ans, à la date de l'accueil de loisirs, ont le choix de fréquenter les accueils de loisirs 6 - 12 ans ou le centre Moulin ados 11-17 ans.

Les enfants sont accueillis en journée avec repas et goûter de 9h00 (accueil échelonné de 09h00 à 9h30) à 17h00 (départ échelonné de 16h30 à 17h00).

Un accueil réveil (de 7h30 à 9h00) et un accueil détente (de 17h00 à 18h30) sont proposés dans chaque accueil de loisirs municipal. »

1.4 L'équipe d'encadrement

Composition et nombre :

Accueil périscolaire du matin	Pause méridienne	Accueil périscolaire du soir
Maroussia Brouillard (référente) + 1 atsem	<ul style="list-style-type: none">- Maroussia Brouillard- 1 agent polyvalent- 3 ATSEM- 2 agents d'entretien	<ul style="list-style-type: none">- Maroussia Brouillard- Valentin Lefebvre (animateur)- 1 agent polyvalent

Les rôles et fonctions de tous :

RÉFÉRENT DE SITE

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale des enfants et de l'équipe
- Assurer une veille réglementaire, se tenir informer des instructions départementales de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Tenir une comptabilité précise de la trésorerie qui lui est confiée
- Rendre l'ensemble des pièces, des outils et du matériel confié
- Respecter les échéanciers de travail
- Respecter le mode de fonctionnement interne de la Ville
- Avoir un devoir de réserve en tant que représentant de la Ville
- S'engage à utiliser le véhicule mis à disposition par la Ville lors de déplacements professionnels.
- Veiller au bon déroulement de l'accueil et régler les dysfonctionnements éventuels
- Prendre en charge les démarches administratives (pointages, bilan, évaluation...)
- Assurer le pointage des présents, gérer la tablette et remettre les fiches de pointage au service
- Echanger régulièrement avec le coordinateur
- Préparation du plan d'évacuation des locaux
- Gestion des documents des animateurs (diplômes, bulletin n°3, carnet de vaccination...) et des documents des enfants (ex : fiches sanitaires)
- Préparation des documents en cas de contrôles / Mettre à jour les documents de l'affichage obligatoire
- Gestion des ordonnances, des traitements, du stockage des médicaments
- Préparation et gestion des trousse de secours, en responsabilisant les animateurs sur l'utilisation et la gestion
- Préparation et tenue du registre d'infirmerie

Encadrement des équipes

- Organiser et suivre les temps de travail des équipes (animateurs et adjoints) en périscolaire et en ALSH
- Animer des réunions de préparation sur les temps d'accueil
- Repérer les profils à recruter et encadrer les personnels
- Faciliter l'intégration, accompagner les animateurs et les évaluer à mi-parcours et autant de fois que cela est nécessaire
- Tenir à jour les absences et les remplacements
- Prendre en charge un groupe d'enfants au même titre qu'un animateur
- Accompagner, assurer un rôle formateur auprès des équipes d'animation apporter soutien technique et motivation.
- Accompagner les intervenants extérieurs, s'assurer de l'implication de l'équipe lors des ateliers éducatifs (planning pour les animateurs sans intervenant)
- Respecter et faire respecter le matériel mis à disposition

Gestion des relations avec les familles

- Accueillir, informer et dialoguer avec les parents et les enfants
- Remonter les informations importantes au coordinateur
- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

Elaboration et mise en œuvre du projet pédagogique

- Elaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique pour tous les temps périscolaires et ALSH, en lien avec le PEDT et les orientations éducatives de la Ville.
- Veiller au respect des chartes d'occupation et du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs municipaux
- Evaluer le projet, centraliser les bilans de chaque atelier, transmettre un bilan global le dernier jour de chaque période (périscolaire et ALSH) au coordinateur.
- Valider les propositions d'animation, rédiger et transmettre les plannings en veillant au rythme de l'enfant,
- Donner en temps réel les informations utiles aux coordinateurs (dysfonctionnements, chiffres, pointages, heures équipes, etc.)
- Participer aux réunions de coordination

Rôle de l'animateur

Responsabilités et devoirs

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Connaître le nombre d'enfants présents / compter les enfants à chaque fois que cela est nécessaire (lors des déplacements, avant pendant et après chaque activité...)
- Connaître le règlement de fonctionnement et les procédures de la Ville.
- Appliquer les consignes de la hiérarchie.
- Connaître la réglementation en vigueur concernant l'accueil des mineurs.
- Echanger régulièrement avec le référent / le directeur et donner en temps réel les informations utiles.

Encadrement des enfants

- Adhérer au projet pédagogique et en assurer la mise en œuvre.
- Respecter et faire respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants lors des déplacements et/ou au sein de son activité.
- Veiller au bon déroulement des temps de transition (début et fin de séance).
- Donner en temps réel les informations utiles au Référent de site / Directeur
- Accompagner les enfants dans la vie quotidienne.
- Savoir effectuer des « soins » (coups, égratignures...) et tenir le cahier d'infirmerie

Animation des temps d'accueil

- Préparer et ranger le matériel et la salle tout en respectant la charte des locaux.
- S'adapter à l'âge et au rythme des enfants.
- Préparer un planning d'activité en tenant compte des moyens mis à disposition par la Ville.
- Utiliser les outils spécifiques imposés par la Ville.
- Prendre en charge son groupe d'enfants.
- Proposer et animer les activités du planning élaboré en équipe (proposer des activités variées et originales)
- Être moteur dans la gestion du groupe et accompagner les enfants afin qu'ils soient acteurs de l'activité ; participer pour montrer l'exemple.
- Prévoir un temps avec les enfants pour le rangement en fin de séance.
- Transmettre au référent de site un bilan d'activité.
- Aborder la thématique du projet dans tous les moments de l'accueil.
- Se montrer polyvalent et animer tout type d'activité.
- Faire face à l'imprévu.

Administratif

- Participer à l'élaboration du Projet Pédagogique, adhérer et assurer la mise en œuvre

- Tenir le cahier d'événements et le cahier d'infirmier.
- Tenir le cahier de présence.
- Participer à des réunions de préparation, être force de proposition.
- Prévenir sa hiérarchie en cas d'absence.
- Participer activement à son évaluation en milieu et fin de période.

Rôles et fonctions des agents municipaux :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants

- Assurer Assurer la propreté des locaux (nettoyage et désinfection des différents espaces)
- Participation à l'encadrement des enfants pendant les différents temps
- Mise en place de la salle de la restauration
- Effectuer un suivi sanitaire
- S'assurer de la bonne réception des repas et goûters (quantité, qualité, etc.)
- Assurer le service cantine et goûter
- Échanger/communiquer régulièrement avec le référent périscolaire /directeur ALSH
- Etre un référent pour l'enfant
- Savoir travailler en équipe
- Accompagnement de l'enfant vers une prise d'autonomie totale en ce qui concernela vie quotidienne (à adapter pour chaque tranche d'âge)
- Transmission d'informations au référent de site

1.5 Les horaires (des encadrants + rôles dans chaque temps)

	<u>Référent périscolaire</u>	<u>Equipe</u>
<u>Accueil périscolaire matin</u>	7h25 à 9h40 Accueil des enfants le matin, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), Il assure également le pointage prévisionnel de la journée et transmet les effectifs en mairie	7h30 à 8h30 Accueil des enfants, proposer différents coins d'accueil (dessins, jeux de société, jeux de construction ...), assure la bonne transition avec le temps scolaire
<u>Pause méridienne</u>	11h15 à 14h	11h30-13h30

	Récupérer les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, il accompagne l'enfant tout au long de son repas. Il gère les imprévus.	Récupérer les enfants mangeant à la cantine dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant la cantine, aide au service, proposer des animations aux enfants.
<u>Accueil périscolaire soir</u>	16h15 à 18h45 Récupérer les enfants allant à l'accueil dans leurs classes, service du goûter, accueil des parents, proposition d'activité aux enfants, pointage, fermeture de l'école	16h30-18h30 Récupérer les enfants allant à l'accueil périscolaire dans leurs classes, accompagnement des enfants pendant le goûter, proposition de différentes activités aux enfants, accueil des parents.

Le référent de site est présent sur tous les temps et permet ainsi d'être un véritable repère pour les enfants, parents, enseignants. Il permet également d'assurer une certaine continuité dans le fonctionnement.

1.6 Les locaux d'accueil et leur affectation.

Une Charte d'occupation des locaux a été mise en place et signée par la Ville, la directrice d'école et le référent du site. Il y est indiqué toutes les modalités de partage des locaux. Nous devons nous y référer et respecter cet accord. Cette charte sera présente dans l'accueil, le plan d'occupation de cette période y sera ajouté.

Selon la situation sanitaire liée au Covid-19, les aménagements seront maintenus et/ou appliqués en fonction des instructions et des protocoles sanitaires diffusés par l'Education Nationale et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les équipements de la Ville utilisés.

La Ville dispose de différentes salles de sport et de spectacle qu'il est possible d'utiliser sous réservation.

La mairie met également à disposition des bacs de jeux, de cuisine, de livres, de matériel sportif ... qu'il est possible de réserver (stockés au sous-sol de la mairie).

1.7 Le budget pédagogique : budget alloué par la Ville.

Concernant le périscolaire, la Ville alloue un budget spécifique pour le matériel pédagogique, les jeux de société, les livres, le matériel sportif. Il est défini en septembre.

1.8 Les partenariats : CAF et Label Marianne

Les ACM organisés par la Ville sont cofinancés par la CAF du Nord.

La ville de La Madeleine est engagée dans une démarche d'amélioration du service à l'utilisateur. Depuis juin 2016 l'activité ALSH du service Famille est certifiée Démarche Qualité.

La Ville est engagée dans la labellisation Marianne : le badge, le trombinoscope, la trame du projet pédagogique, les fiches de suggestions et l'ensemble des procédures proposées sont continuellement revus et améliorés afin de faire vivre et de faire avancer cette démarche.

Le trombinoscope sera affiché et les animateurs porteront un badge nominatif, permettant ainsi aux enfants comme aux adultes de se repérer plus facilement et de pouvoir identifier les différents membres de l'équipe.

De plus, si les parents ont des suggestions ou des réclamations, ils pourront contacter le service Enfance-Petite Enfance par mail à l'adresse suivante : service-famille@ville-lamadeleine.fr ou via le portail famille.

II) LE PROJET DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL

2.1 Vie quotidienne - Développement des moments de la journée (journée type)

7h30-8h15	Accueil échelonné des enfants - Jeux libres type 4 coins (lecture, dessins, construction, logique..)
8h15-8h30	Rangement avec les enfants - Passage aux toilettes - Accompagnement des enfants dans leur classe
11h30-12h15	Les encadrants vont chercher les enfants dans les classes - Premier service - Temps libre pour les enfants du 2ème service
12h15-12h30	Rangement et passage aux toilettes avec les enfants du 2ème service
12h30-13h15	Temps libre pour les enfants du 1er service - accompagnement au dortoir des TPS/PS - 2ème service
13h15-13h30	Passage aux toilettes - retour dans les classes
16h30-17h	Les encadrants vont chercher les enfants de l'accueil périscolaire du soir dans les classes et passage aux toilettes - temps du goûter
17h-17h20	Passage aux toilettes - Temps de rassemblement (discussion, histoire, chants, annonce des activités du soir)
17h20-18h30	Temps d'activités

AR/AD : Les jeunes enfants aiment dessiner et colorier. Lors des accueils réveil et détente, lors de l'arrivée échelonnée et du départ échelonné ainsi que durant certains temps libres, l'enfant aura la possibilité de dessiner et de faire des coloriages. Les jeunes enfants attachent une importance particulière à leurs créations, car ils passent du temps à choisir les couleurs, à faire tel trait, ... et aiment récupérer leurs dessins. Afin de leur restituer tous leurs dessins et de valoriser ceux-ci, les animateurs mettront en place un système de rangement à dessins. Si l'enfant

souhaite reprendre son coloriage de la journée, les animateurs respecteront son choix et rendront le/les coloriage(s) à l'enfant.

Le repas : Dans un souci de laïcité et de respect de chacun, la Ville prévoit des substituts au porc quand celui-ci est proposé en cantine.

Selon la réglementation, « Des substituts au porc sont proposés quand celui-ci est servi en cantine. Cette disposition dérogatoire suit la préconisation du rapport Stasi de la Commission de réflexion sur l'application du principe de Laïcité dans la République, remis le 11 décembre 2003 au Président de la République. Ce rapport précise aussi que « *la prise en compte des exigences religieuses en matière alimentaire doit être compatible avec le bon déroulement du service* ». Pour cette raison, aucune autre dérogation ne saurait être acceptée. »

Les animateurs veilleront au bien-être de l'enfant ayant un P.A.I en réchauffant son repas et le servant en même temps que les autres enfants.

Aménagement des transitions entre les temps de la journée

Les enfants seront accompagnés et récupérés par l'équipe directement dans leur classe pour les temps périscolaires en accord avec l'équipe d'enseignants. Un encadrant par classe ou pour 2 classes (4 classes pour 3 encadrants, le soir seulement.) Nous mettrons en place un tableau de "présence et de choix des activités" afin de proposer un repère supplémentaire et faciliter les temps de transition entre le temps scolaire et périscolaire.

2.2 Les activités

L'équipe d'animation proposera des activités variées en rapport avec le thème et les objectifs pédagogiques. Les enfants auront le choix entre une activité en lien avec le thème proposée par un animateur, une activité encadrée par un animateur et proposée par les enfants et des activités en autonomie (jeux de construction, puzzles, dessins, jeux de société..).

Les activités sont inscrites dans un planning disponible sur le site ou affiché aux portes.

Elles seront adaptées à la tranche d'âge et elles ne seront pas obligatoires

2.3 La restauration (prestataire API)

La préparation des repas est réalisée selon les normes diététiques et sanitaires en vigueur.

Composition des menus: La ville de La Madeleine demande au prestataire retenu pour la cantine d'appliquer les recommandations nutritionnelles du groupe d'étude des marchés de restauration collective et nutrition (GEM-RCN) mis en place par le Ministère de l'économie et des finances. Les menus sont élaborés par période scolaire sous la responsabilité et le contrôle d'une diététicienne. La composition des menus est portée à la connaissance des familles par voie

d'affichage dans les écoles, en mairie, sur le site internet (www.ville-lamadeleine.fr) et l'application smartphone de la ville. Les menus affichés peuvent néanmoins, de manière ponctuelle, subir des modifications liées aux contraintes d'approvisionnement du prestataire.

Confection des repas : La confection des repas est confiée à un prestataire retenu sur la base d'un cahier des charges strict élaboré par la Ville. Les repas sont préparés en cuisine centrale au restaurant Kléber et acheminés en liaison chaude vers les réfectoires des écoles. La confection et le service des repas sont soumis aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur (norme « HACCP » : analyse des risques et points critiques pour leur maîtrise). Le suivi de l'hygiène et le contrôle de qualité sont assurés par des analyses bactériologiques régulières, confiées à un laboratoire extérieur agréé et le personnel municipal informé et formé sur ces questions.

Consommation des repas : Parallèlement à sa politique nutritionnelle, la Ville de La Madeleine poursuit une politique d'éducation au goût. Dans cette optique, les enfants se voient proposer chacun des aliments composant le repas. Le service de restauration est un service collectif ; chaque enfant consomme par conséquent le même repas.

2.4 Règles de vie

Les règles pour les enfants

Les sanctions discriminantes, humiliantes et les sanctions collectives sont interdites. En cas de faute de l'enfant, le dialogue, la réparation des dommages matériels, les excuses et la punition constructive seront mis en avant. L'animateur pourra alors se référer à la charte de vie en donnant des explications compréhensibles par l'enfant.

Les règles concernant les adultes :

Ce que dit la loi Française :

La consommation de tabac est interdite dans les Accueils Collectifs pour Mineurs, en présence ou non des enfants. La consommation d'alcool et de toutes drogues est également interdite. Le bizutage est un délit et donc est interdit.

Le négociable et le non négociable :

Les fumeurs sortiront de l'enceinte de l'établissement, seront discrets vis-à-vis des familles et enfants ; ils feront en sorte de ne pas sentir la cigarette lors de leur retour auprès des enfants (lavage de mains...).

Les téléphones portables doivent être utilisés à des fins professionnelles. L'animateur se doit d'être joignable afin de pouvoir gérer les urgences ou les imprévus rapidement. L'utilisation du téléphone à des fins personnelles pourra être possible de façon brève et occasionnelle, avec l'autorisation de la directrice.

Rappel : il est interdit de diffuser des images de la vie de l'accueil sur les réseaux sociaux (comme Facebook ou Snapchat,...). Les animateurs ne sont autorisés à prendre en photo ou à filmer les enfants que pour le bon déroulement des activités (cadres photos, photo pour les porte-manteaux,...), avec l'accord des parents.

Les retards (abusifs) et les absences non justifiées ne sont pas autorisés. L'animateur devra fournir un justificatif de retard ou d'absence. Il lui est demandé de contacter le plus rapidement sa hiérarchie (réfèrent de site et Mairie)

Pendant les temps de repas, il est possible de ne pas tout aimer mais l'équipe pédagogique se doit de goûter à tout devant les enfants, car les adultes restent des référents et modèles qui se doivent d'avoir un discours en cohérence avec leurs actions.

2.5 Sécurité : procédures de la Ville

Différentes procédures ont été mises en place par la ville afin de faciliter le fonctionnement des accueils et garantir la sécurité des enfants. Parmi elles on trouve les procédures : PPMS, incendie, accident ville, absence réfèrent, ...

Les numéros utiles :

La liste des numéros utiles sera visible dans toutes les salles d'accueil et mise à disposition des parents.

Chaque animateur disposera d'un récapitulatif des numéros les plus importants dans sa trousse de secours, indispensable lors des déplacements.

2.6 La communication

La communication entre tous les acteurs est très importante pour le bon déroulement de l'accueil. Des affichages à l'entrée de l'accueil informeront les parents, et les plannings seront visibles. Les informations sont communiquées également sur le site internet de la Ville et des articles peuvent paraître dans le MAGDELEINE (publié tous les mois).

III) SPÉCIFICITÉS DE L'ACCUEIL

3.1 Le contexte réglementaire

L'encadrement des accueils périscolaires, en fonction de l'âge des enfants et des lieux d'accueil, répond d'une part aux règles établies et d'autre part aux normes d'encadrement (Ville et jeunesse et Sports) à savoir :

- 1 encadrant pour 10 enfants en périscolaire (JS)
- 1 encadrant pour 20 enfants pour la pause méridienne (Ville)

L'accueil fait l'objet d'une déclaration jeunesse et sports et répond au règlement de la ville.

3.2 Besoins et rythmes des enfants âgés de 2 ans ½ à 6 ans

Besoins affectifs et sociaux	<ul style="list-style-type: none">• Rupture avec la famille difficile• Besoin de relations privilégiées, rassurantes• Cadre clair et net• Repères fixes, réguliers: temporels, géographiques, affectifs• Besoin d'habitudes• Exprime leurs sentiments• Besoin d'être seul par moment, d'être en petit groupe• Peu de différence entre filles et garçons
Besoins intellectuels	<ul style="list-style-type: none">• Acquisition du langage• Découverte du monde, les "pourquoi"• Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets• Construire et détruire• Plaisir immédiat
Besoins physiques	<ul style="list-style-type: none">• Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens• Vivre et se reposer à son rythme• Grande importance de la vie quotidienne• Prendre de conscience de toutes les possibilités de son corps
Besoins psychologiques	<ul style="list-style-type: none">• Apprentissage de l'autonomie,

	<p>grandir, faire comme les grands donc devenir grand</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Imiter pour se construire ● Très grand besoin d'imaginaire ● Besoin de jouer seul à certains moments
--	--

Temps de repos:

Sieste: Nous considérerons que pour les enfants âgés de 4 à 6 ans, certains ont conservé le besoin physiologique de la sieste, d'autres n'ont plus besoin ni envie de dormir. Les enfants ont cependant besoin de récupérer. Leur proposer de se reposer est indispensable mais sans les forcer. Une sieste est souvent nécessaire pour compléter la nuit de l'enfant au moins jusque l'âge de 4 ans.

Pour les plus petits (2/4 ans) le besoin de sieste est indéniable.

Temps calme: Après le déjeuner, l'équipe veillera à favoriser un retour au calme avant de raccompagner les enfants dans leur classe.

3.3 La bienveillance et la bientraitance dans l'accueil

La bienveillance et la bientraitance seront toujours de mise au sein de l'accueil.

La bienveillance participe à l'épanouissement de l'enfant. Être bienveillant c'est être attentif au bien-être et au bonheur des enfants. Avoir des paroles appropriées aux besoins, savoir écouter, porter un regard compréhensif et sans jugement sur un enfant. Être bienveillant c'est aussi poser un cadre juste et clair pour accompagner l'enfant dans la construction de ses repères

La bientraitance c'est agir dans l'objectif de répondre aux besoins de l'enfant à un instant donné. C'est avoir des comportements ou attitudes positives et constantes de respect, d'encouragement, de confiance, d'accompagnement, de patience et transmettre des valeurs éthiques et morales tout en gardant à l'esprit une posture professionnelle. La bientraitance c'est aussi la mise en place d'un lieu sécurisé et sécurisant pour l'enfant, dans lequel il va pouvoir s'émanciper de manière sereine.

3.4 Accueil d'un enfant porteur de handicap

Selon le règlement : *La Ville s'engage à favoriser l'accueil des enfants en situation particulière et notamment les enfants en situation de handicap. Cet accès est toutefois conditionné à une prise de contact préalable des responsables légaux permettant une étude au cas par cas et une analyse des moyens spécifiques qu'il est*

nécessaire de déployer pour garantir l'accueil de l'enfant dans de bonnes conditions.

3.5 Accueil d'un enfant avec troubles de la santé évoluant sur une longue période (P.A.I)

Selon le règlement de fonctionnement de la Ville :

« En application de la circulaire du 8 Septembre 2003, relative à l'accueil en collectivité des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période, l'établissement d'un P.A.I a pour objet de permettre une meilleure identification des situations de ces enfants, une meilleure information de l'ensemble des personnels scolaires et périscolaires et donc un encadrement adapté. Ce protocole définit les adaptations apportées à la vie de l'enfant durant l'ensemble de son temps de présence. Il indique notamment les régimes alimentaires, les aménagements d'horaires et les éventuels traitements à administrer, notamment en cas de déclenchement de l'allergie.

En vue du temps de restauration scolaire, l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période qui nécessite la consommation d'un panier repas, devra l'apporter et le consommer selon les règles définies ci-après.

L'établissement d'un P.A.I constituera la structure d'encadrement de la procédure de panier repas.

- Conditions d'accès à la prestation

Toute demande concernant l'apport d'un panier repas devra être accompagnée d'un certificat médical d'un médecin spécialiste attestant l'état de santé de l'enfant et justifiant la dérogation au service normal de restauration. L'accueil de l'enfant présentant un trouble de la santé évoluant sur une longue période en restauration scolaire est soumis à l'établissement préalable d'un P.A.I

- Responsabilités

Il est établi que la préparation et l'identification du panier repas (contenants et contenus) sont indispensables et relèvent de la seule responsabilité des parents.

L'enfant sera placé pendant le temps de restauration sous la surveillance du personnel d'encadrement.

Le constat de la non-application, en tout ou partie du présent règlement, pourra remettre en cause l'accueil en cantine de l'enfant concerné ».

3.5 Outils spécifiques à l'accueil des maternelles

La ville a mis en place plusieurs outils pour l'ALSH, communs à tous les accueils :

- **Une fleur chronologique.** Celle-ci indique les temps forts de la journée (accueil, activité, repas, temps calme ...). Les enfants ont ainsi plus de facilité à se repérer dans le temps.
- **Un tableau des humeurs.** Celui-ci est personnalisable par les animateurs et les enfants. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs émotions au cours de la journée. Ce tableau peut s'utiliser sur plusieurs temps définis dans la journée, ou de façon autonome tout au long de la journée.
- **Une charte de vie également personnalisable.** Elle est définie et mise en place dès le premier jour de l'accueil, avec les enfants. Ainsi les animateurs et les enfants construisent ensemble les règles de leur groupe.
- **Des affiches d'identification des locaux.** Ces affiches sont mises à hauteur des enfants dans toutes les écoles, leur permettant d'avoir des repères visuels,

IV) LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique s'appuie sur un projet éducatif porté par la Ville de La Madeleine dont les principes fondamentaux sont :

- **Favoriser la *construction de la personnalité des enfants et des jeunes.***

Il s'agit d'accompagner les enfants et les jeunes à l'autonomie, de les responsabiliser dans leurs pratiques, de leur donner l'opportunité de développer des capacités intellectuelles et physiques, de faire l'expérience du choix et de se construire comme sujet autonome capable d'esprit critique.

- **Développer la notion de *respect de soi et des autres.***

Il convient de permettre à chacun d'être reconnu et respecté ; de respecter l'autre dans l'acceptation des différences et des convictions de chacun.

L'apprentissage de la vie en collectivité doit permettre d'amener l'enfant et le jeune au respect des règles de vie, de développer la solidarité, de favoriser les échanges et le partage.

- **Développer la notion de *respect de son environnement.***

Par le développement pour les enfants et les jeunes, et avec eux, d'une démarche participative liée aux enjeux que représentent la protection de la planète et la transition écologique.

Par l'encouragement, l'accompagnement, le suivi, la formation des équipes encadrantes pour la mise en place d'outils, d'actions, d'animations autour de la découverte de la nature, de la compréhension des enjeux écologiques (gaspillage alimentaire en restauration, l'apiculture et ses bienfaits comme plus généralement

la faune et la flore, sensibilisation énergétique, recyclage...), afin de considérer l'importance de notre planète pour le bien de tous.

- Consolider la socialisation de l'enfant ou du jeune en développant des valeurs de *solidarité, d'esprit d'équipe et de citoyenneté.*

Cela renvoie à l'apprentissage de la conscience de leurs droits et devoirs, du savoir vivre ensemble et de la communication. C'est aussi favoriser entre les groupes d'âge en accueils et les différentes populations du territoire (enfants de 0 à 3 ans, personnes âgées..) les rencontres, les liens.

- Favoriser la *mixité sociale*

Permettre que l'enfant ou le jeune ait une ouverture sur le monde, au-delà de son environnement proche, de son quartier.

Il s'agit d'adapter les actions et moyens aux situations des publics et de garantir une égalité d'accès, notamment par une politique tarifaire adaptée.

- Favoriser la *découverte d'environnements nouveaux* et l'apprentissage de la vie collective.

Il s'agit d'apporter la possibilité à chacun de partir à la découverte de milieux et d'environnements inconnus, de favoriser la prise d'initiative et d'autonomie tout en garantissant un cadre sécurisant et respectueux des rythmes et capacités de chacun. Des séjours courts, dans le cadre des accueils de loisirs et des séjours de vacances, permettent de répondre à ces objectifs.

Chaque temps de vie lors d'un séjour - préparation, activités individuelles et collectives, temps calmes, repas, veillées, découvertes - devra répondre à des besoins particuliers, nécessaires au bon déroulement du séjour.

La présence d'adultes, référents sur des temps de vie quotidienne, jouera un rôle primordial dans la façon dont sera vécu l'éloignement de la cellule familiale et l'appropriation de modes de communication et d'organisation différents.

Pour atteindre ces objectifs, une attention particulière devra être portée en fonction de l'âge des participants :

- *Petite enfance* :

La Ville accorde une place importante à l'accompagnement du tout-petit en amont de son entrée à l'école (0-3 ans). Le sentiment d'estime de soi et de sécurité affective du jeune enfant lui sera essentiel pour son devenir. La notion de plaisir partagé sera développée à travers les actions mises en place (ateliers enfants parents dans le cadre des Réseaux d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents utilisant des supports tels que la musique, la danse, la motricité libre, la lecture, les conférences, les groupes de parole, le Lieu d'Accueil Enfants Parents).

En continuité, dans les Accueils Collectifs de Mineurs, la volonté de la Ville est de mettre en place des animations éducatives et d'éveil se situant dans le prolongement de ce que l'enfant apprend tant à la maison qu'à l'école : autonomie, socialisation, découverte de l'environnement proche, recherche de repères affectifs... au travers d'animations répondant aux besoins physiologiques du petit enfant (rythme quotidien, hygiène...)

4.1 Implication et épanouissement personnel et collectif de l'enfant

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Développement de l'autonomie</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à faire soi-même (couper soi-même, fermer son manteau, mettre ses chaussures...) - Débarrassage par les enfants - Mise à disposition d'activités autonomes
<ul style="list-style-type: none"> • <u>L'enfant acteur de l'accueil périscolaire</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix de son activité - Proposition d'activités par les enfants - Mise en place d'un tableau pour se positionner soi-même sur l'activité souhaitée
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Participation à l'évaluation et au bilan de l'accueil</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Noter les plats en cantine - Temps de rassemblement et de discussion - Temps de débriefing avec les enfants sur les activités proposées

4.2 Découverte du monde qui nous entoure

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Savoir se situer dans son environnement</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Carte du monde zoomée au fur et à mesure de l'année
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à se situer dans le monde, en Europe et en France - Connaître les différents acteurs de l'accueil et repérer les salles.
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Favoriser le dialogue avec tous les acteurs (adultes/enfants)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Fabrication du trombinoscope avec les enfants - Jeux de connaissance - Jeux de coopération
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sensibilisation à l'écologie</u> 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de poubelles de tri dans la salle périscolaire - Proposition d'activités manuelles avec du matériel de récupération - Création de jeux pour l'accueil (garage voitures, accessoires poupées, circuit, jeux de sociétés...)

V) LE PROJET D'ACTIVITÉS

5.1 Le thème GLOBAL

Le thème de l'accueil est "ZOOM sur ma planète".

5.2 Description du thème, ses déclinaisons

Durant l'année scolaire, les enfants découvriront le monde et leur environnement. Le but de ce thème est de commencer par la découverte du monde, au fur et à mesure zoomer sur quelque chose de en plus en plus précis jusqu'à leur environnement proche.

<u>Période 1</u>	Découvrir le monde dans son ensemble
<u>Période 2</u>	L'Europe et ses richesses
<u>Période 3</u>	La France et ses différentes régions

<u>Période 4</u>	Les Hauts de France et son histoire
<u>Période 5</u>	Le Nord et son patrimoine culturel
<u>Période 6</u>	C'est quoi la métropole lilloise?

Sur l'année nous sensibiliserons les enfants à l'écologie à l'échelle du monde jusqu'à leur environnement proche. Nous favorisons les activités avec du matériel de récupération ainsi que des créations de jeux pour l'accueil périscolaire. Nous demanderons en début d'année aux parents et à l'équipe de mettre de côté (si possible) le matériel pouvant être réutilisable pour nos activités. Le but est de montrer et expliquer aux enfants comment protéger la planète à leur niveau.

5.3 Les projets d'activités et leur adaptation à la tranche d'âge

L'équipe proposera différentes activités: manuelles, sportives, jeux, expressions, etc... et veillera à l'adaptation de chacune d'entre elles aux différentes tranches d'âges. Les enfants pourront eux aussi proposer leurs activités, ou s'ils le souhaitent jouer librement avec les jeux à disposition au sein de l'accueil.

Les projets d'activités seront pensés sous l'angle de l'écologie et de la protection de l'environnement, ainsi nous sensibiliserons les enfants grâce au thème choisi, aux activités proposées et au temps de discussions avec eux.

VI) CONCLUSION ET PERSPECTIVES

En avançant dans l'année, l'objectif est de montrer aux enfants que nous sommes tout petits dans un monde gigantesque. Cependant, si chaque individu tout petit prend conscience de son impact dans l'environnement, il peut accomplir de grandes choses.

Ce projet créé et pensé par la référente et son équipe tente de maintenir une certaine continuité et stabilité pour les enfants ainsi que pour l'équipe afin d'évoluer dans un cadre bienveillant et sécurisant.

Les échanges avec les enfants, l'équipe ainsi que les parents permettront de mettre en évidence les choses à améliorer et les points positifs de l'accueil tout au long de l'année.